

DEMANDE FORMELLE DE COUVERTURE ASSOCIATIVE OCCE Pour une manifestation organisée hors temps scolaire par la coopérative, dans le cadre associatif de l'OCCE

LA MANIFESTATION : synthèse rapide	
(la déclaration - questionnaire en ligne OCCE- à dû être renseignée)	
Coop de l'école : Commune :	affiliée N°.....
Date(s) manifestation - -	Horaires (début/fin)
Type de manifestation : précisez type manifestation (marché de Noël, fête, spectacle, kermesse, exposition , autre) :	
Lieu Locaux scolaire ou structure dédiée, précisez :	
Nombre de classes concernées :	nombre. enseignants concernés (présents) :
Public total à accueillir accueilli (enfants , parents ,) :	Nbre de personnes pour l'encadrement :
LE MANDATAIRE , responsable de l'organisation et de la mise en œuvre du projet	
Nom :	tél personnel
Le mandataire est par ailleurs directeur de l'école : OUI NON (entourer)	
ENGAGEMENT : Je soussigné, agissant en qualité de mandataire de la coopérative scolaire de l'école , déclare que les démarches suivantes ont été réalisées (préalables obligatoires)	
1. les recommandations/ consignes de l'OCCE ont été prises en compte (réunion préparatoire du Conseil de coopérative (équipe d'encadrement) pour construire le projet.	le
2. La déclaration (questionnaire occe) en ligne par le mandataire a été renseignée/transmise à l'OCCE	le
3.1. la demande d'autorisation au Maire a été faite	le
3.2 Le maire a autorisé la manifestation (joindre copie)	le
Si convention ou règlement de mise à disposition de locaux ou structure , joindre copie à la demande formelle AVANT signature.	joindre
Déclare que l'équipe d'organisation est en capacité de mettre en œuvre toutes prescriptions de sécurité (occe et Mairie) : Plan Vigipirate, installations techniques..etc.....)	Visite, réunion
demande formellement	
- le bénéfice, pour cette manifestation, de la couverture OCCE et des garanties du Contrat assurance occe - l'accord de l'OCCE 06 pour signer par délégation la convention d'utilisation de locaux mis à notre disposition	

Pour le conseil de coopérative,
Le/La mandataire
Date/signature

visa directeur/trice

Accord président OCCE 06
(et délégation signature convention)

Recommandations particulières

Transmettre à OCCE avec page 2 émargée par les enseignants ,tuteurs de coopérative de classe, concernés
Doc R. CH /250319 page 1/2

INFORMATION POUR LES ENSEIGNANTS MANDATAIRES OU TUTEURS DE COOPERATIVE DE CLASSE

L'organisation d'une manifestation dans le cadre associatif de l'OCCE fait l'objet de principes, règles administratives ou associatives que les membres du conseil de coopérative (enseignants..) doivent connaître et s'engager à suivre

1.. Chacun doit lire et prendre en compte la **fiche Recommandations et consignes OCCE** »

2. **circulaire ministérielle du 23 juillet 2008)** « la coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE (soutien de l'OCCE en matières éducatives, pédagogiques, juridiques et comptables.... » . C'est en qualité de **mandataire** de la coopérative d'école ou de **tuteurs de coopératives** de classe que les enseignants sont appelés à agir et animer la manifestation **dans un cadre associatif**.

3. Le maire dont l'autorisation est obligatoire peut exiger la signature d'une convention ou d'un règlement. Toutes les prescriptions doivent être mises en œuvre. L'OCCE, après vérification des clauses de la convention, pourra donner délégation de signature au mandataire (en particulier examen des clauses d'assurances)

4. **Les responsables locaux de l'organisation de la manifestation**, sont obligatoirement présents lors de celle-ci. Les rôles de chacun sont définis (accueil, surveillance...). L'équipe d'encadrement (enseignants, parents collaborateurs occasionnels...) est composée – en nombre – au regard du volume du public accueilli.

5. L'équipe doit, au regard des ressources d'encadrement propres, mises à sa disposition ou mobilisables, évaluer sa capacité à **garantir la mise en œuvre des préconisations, instructions, et règlements de la commune et des consignes** de l'OCCE : consignes sécurité locaux, installations particulières (électriques en particulier) faites sous le contrôle **d'un personnel qualifié**.

6. Une manifestation scolaire OCCE ne peut être envisagée que **dans un cadre ou espace exclusivement dédié, clos**, aux accès protégés et contrôlés, pour un public ciblé et filtré (enfants, familles...) bénéficiant **d'invitations** personnelles (**contrôle** visuel sacs et personnes), dont le nombre maximum est strictement défini **conformément aux capacités d'accueil** des structures (voir document de sécurité Commune ou règlement de la structure)

7. Les parents sont clairement informés que les enfants sont placés sous leur **responsabilité** et leur surveillance active (sauf modalités particulières pendant la durée d'éventuelles prestations collectives, prévues dans le projet- informer les familles).

8. **Les dispositions du Contrat d'assurance MAIF/MAE et les garanties sont accessibles sur le site OCCE06.com (Vérifier compatibilité entre exigences locales et tableau de garanties du contrat OCCE (disponible site occe)**

Les enseignants soussignés, membres du Conseil de coopérative, déclarent avoir pris connaissance des principes ci-dessus, des informations et recommandations de l'OCCE et de la commune pour la manifestation visée.

nom	signature	nom	signature

Attention- Si l'organisateur de la manifestation est une APE ou une autre entité, l'OCCE ne peut être engagé (pas de couverture) ni son contrat d'assurance intervenir. Cette demande formelle est sans objet